



Sous couvert de la section syndicale de l'établissement,
Les enseignants du lycée.....

A Mme/M. IA-IPR de

A, le .. janvier 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons, dans l'intérêt de nos élèves, que dans l'état actuel des choses, il nous paraît inenvisageable et irresponsable d'organiser, dans l'urgence, les épreuves communes de contrôle continu (E3C) au mois de février, et ce pour les raisons qui suivent.

Les sujets des banques nationales sont connus moins de deux mois avant les E3C et leur consultation impose un temps considérable (grand nombre de sujets, aucune recherche par mots clés possible) alors que la mise en place simultanée des nouveaux programmes en Seconde et Première accroît déjà fortement la charge de travail des enseignants.

Par ailleurs, ces sujets (*listez ici les difficultés soulevées par les sujets de chaque discipline*)

Enfin, les choix des sujets incombent aux enseignants, ce qui les met devant une situation de porte-à-faux entre la nécessaire déontologie et la bienveillance qui nous animent vis-à-vis de nos élèves.

De plus, le renvoi au local des modalités d'organisation officialise une rupture d'égalité entre les élèves. Ces modalités sont incompatibles avec le sérieux et la rigueur dus à un examen national : banalisation ou non des cours, surveillances en conditions habituelles de classe ou mode examen, sujets différents entre les établissements, voire entre les classes, aucune banalisation et durée des épreuves supérieure aux horaires habituels de cours, gestion des tiers temps non prévue, surveillance des élèves par une seule personne dans des salles de cours pas toujours aménagées spécifiquement pour des épreuves de bac.

Pour finir, la dématérialisation des copies soulève différentes craintes comme le risque d'une défaillance technique à grande échelle, sans compter que la compatibilité de notre matériel informatique, personnel, avec les outils de correction n'est pas garantie.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre dévouement au service public d'éducation.

Les enseignants de du lycée